ENDURO DU COTENTIN 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

RÉSUMÉ

L'objet de ce document définit les règles de pour participer à l'Enduro du Cotentin (anciennement Enduro du R4C)

Documents applicables :

Règlement National UFOLEP :
L'Enduro du Cotentin est soumis au « règlement national UFOLEP pour la pratique du VTT enduro » (Juin 2011), qui a servi de base pour éditer l'organisation de l'épreuve et élaborer le Règlement Particulier de l'épreuve.

Ce document est consultable auprès de l'UFOLEP.

Règlement Particulier de l'épreuve :
Document rédigé par les organisateurs de l'enduro du Cotentin sur la base du règlement National UFOLEP, il s'adapte aux contraintes de l'organisation et conditionne toutes les règles que chaque participant qui doit le lire et approuver avant de prendre le départ de l'épreuve. En aucun cas les règles de sécurité sont moins restrictives que le règlement national UFOLEP.

L'affiche :
Au format A4, elle regroupe les informations principales liées à l'Enduro du Cotentin en terme de date, désignation, lieu de rendez-vous, partenaires, etc. Elle sera affichée sur les différents moyens de communication (Site internet du club, page facebook de l'événement, vitrine de commerçants,…) avec autorisations.

Flyer et Bulletin d'engagement :
Au format A4, Ils sont associer en recto-verso et regroupent toutes les informations liées à l'Enduro du COTENTIN en terme de date, désignation, lieu de rendez-vous, partenaires, nombres de spéciales, horaires, etc. Et permet au public de s'informer plus en détail sur l'épreuve et de s'inscrire en renvoyant le bulletin d'engagement associé.

Le parcours :
Au format A3, il reprend une carte à échelle suffisamment lisible sur lequel est retranscrit le point de départ et d'arrivée, les liaisons (vert), les spéciales (rouge), les horaires des départs, le(s) ravitaillement(s). Ce document est destiné à l'équipe organisatrice et les différentes administrations (Sous-préfecture, FFC, UFOLEP, pompiers,…) nécessaires pour avoir une autorisation. Il pourra être affiché seulement le jour de l'épreuve sur la table de retrait des plaques de cadre.

L'arrêté :
Document établi par la sous-préfecture de la Manche qui donne autorisation ou non à l'organisation de l'Enduro du COTENTIN le 03 septembre 2017. Autorisation suite à dépôt de dossier.

Attestation de police d'assurance :
Document établi par un cabinet d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation.

Start List :
Document regroupant tous les inscrits avec leurs positions et heures de départ. Elle sera diffusée ou affichée quelques jours avant l'épreuve sur le site Internet www.ncmtb.fr et/ou sur la page Facebook de l'événement. Il servira de base pour enregistrer le temps de chaque participant sur chaque spéciale.

Classement Scratch :
Document établi par le Directeur sportif et validé par le comité d'organisation, il classe chaque participant en fonction de la durée des temps et pénalités additionnés, en prenant en compte toutes les catégories. Il servira à déclarer le podium de l'édition 2015 et procéder aux récompenses.

Classement par Catégories :
Document établi par le Directeur sportif et validé par le comité d'organisation, il classe chaque participant en fonction de la durée des temps et pénalités additionnés et des catégories.

L'épreuve :

Présentation:
*«**L'Enduro du Cotentin**», anciennement "Enduro du R4C" est une manifestation de VTT Enduro organisée par l'association «**Nord Cotentin MounTain Bike - NCMTB**». Cette épreuve se déroulera*

le dimanche 03 septembre 2017

Base de Loisirs de la Lande Saint Gabriel
50110 Tourlaville

08h00 à 14h00

et *propose deux formules:*
- 1 compétition de type Enduro sprint
- 1 découverte.

*L'enduro du COTENTIN est la 4ème et dernière manches de **l'ENDURO NORMANDIE SERIES 2017**.*

Inscription :
les formules « ***Compétition*** » & « ***Découverte*** », *sont ouvertes :*

- aux licenciés UFOLEP Compétitions
Joindre photocopies des licences et cartes de « compétiteur UFOLEP » avec le bulletin d'engagement

- à des licenciés d'autres fédérations de pratiquants d'une activité cycliste en compétition (FFC, FSGT, FFTRI).
Joindre photocopies des licences et cartes de « compétiteur » avec le bulletin d'engagement. L'organisateur souscrit pour ceux-ci une assurance temporaire.

- à des non licenciés ou licenciés loisirs
Joindrecopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste pour la formule "Découverte" en compétition pour la formule "Compétition", datant de moins d'un an, est obligatoire. L'organisateur souscrit pour ceux-ci une assurance temporaire
- Les mineurs devront faire remplir sur le bulletin d'engagement l'autorisation parentale en cas d'hospitalisation.

** - Les participants de moins de 16 ans devront être accompagnés/suivis par un adulte sur l'ensemble du parcours.*

- Chaque participant s'engage par son inscription avoir pris connaissance et accepté ce présent document. (Règlement particulier de l'Enduro du COTENTIN 2017) disponible sur la plateforme d'inscription

- Les inscriptions seront ouvertes à partir du Mi juin 2017 en sur le site internet www.engage-sport.fr

- Formule « Compétition » 120 places
*L'épreuve est ouverte à partir de 15 ans dans l'année civile. (2002)**

- La liste des inscrits avec les heures de passage de chaque départ de spéciale sera mise en ligne sur le site Internet du NCMTB (www.ncmtb.fr) une fois tous les documents transmis et validés.

- Formule « Découverte » 30 places
*L'épreuve est ouverte à partir de 14 ans dans l'année civile. (2003)**

Tarifs : Compétition et Découverte
- Licenciés UFOLEP : 20,00 €
- Licenciés Autres et non licenciés : 23,00 €
Règlement via site internet www.engage-sports.fr

Les tarifs comprennent un repas en fin d'épreuve composé d'une viande grillé, de frites et d'un dessert type grillé aux pommes. (boissons non comprises)

Déroulement (heures)
Heures approximatives en fonction du nombre de pilotes et de l'organisation de l'épreuve.

- Formule « Compétition »
- 07h30 à 08h00 :Vérification des Inscription, retrait des plaques frontales.
- 08h15 : Briefing des participants.
- 08h30 : Départ des pilotes tous les 20 secondes selon Start list.

- 09h00 : Spéciale 1*
- 09h50 : Spéciale 2*
- 10h15 : Spéciale 3*
- 10h30 : Spéciale 4*
- 11h10 : Spéciale 5*
- 11h50 : Spéciale 6*
- 11h50 : Spéciale 7*
- 12H15 : Arrivée*
- 14h30: Résultat "Enduro du Cotentin"
- 14h45: Résultats " Enduro Normandie Séries"

- Formule « Découverte »
- 08h30 à 09h00 :Vérification des Inscription, retrait des plaques frontales.
- 09h15 : Briefing des participants.
- 09h30 : Départs
- 10h00 : Spéciale 1*
- 10h50 : Spéciale 2*
- 10h30 : Spéciale 4*
- 11h50 : Spéciale 7*
- 12H15 : Arrivée*

** heures de départ du 1 er pilote sur la liste de passage à s'élancer.*

Chaque Pilote / participants doit est présent au briefing respectif (compétition ou découverte)

Heures données à titre indicatif.

Comité d'organisation

L'Enduro du COTENTIN est régit par un Comité d'organisation constitué d'un président d'organisation, d'un directeur sportif, de juges de départ, de juges d'arrivée et de commissaires. Il est présidé par le président d'organisation pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Président du club (NCMTB) : ***Pascal DIAZ ANILLIO***
Président de l'organisation : ***Sylvain NOEL***

Directeur Sportif : Ghislain BOURGET
Responsable Communication : Sylvain NOEL
Responsable Parcours : Guillaume GUERARD
Responsable Sécurité : ?
Responsable Matériels : ?
Responsable Restauration : ?
Juges de Départs : Bénévoles

Juges d'arrivées : Bénévoles
Commissaires : Bénévoles
Responsable restauration :

Soit environ 40 personnes le jour J

- le Président de l'organisation
Le rôle de Président de l'organisation revient à la personne désignée par l'association ou le comité concerné. Sa fonction première est la matérialité de l'organisation

- Le Directeur Sportif
Il préside le groupe des juges et commissaires : Il est chargé de l'application des divers règlements liés à la compétition et notamment d'établir les différents classements. Il est habilité à prendre (après consultation du jury des commissaires et à la majorité des voix) toutes décisions nécessaires au bon déroulement de la compétition. Il est amené, après consultation du jury des commissaires, qu'un concurrent est passible de pénalité, voir exclusion aux différents classements.

- les Juges de Départ
Personne responsable et présente sur le(s) départ(s) attribué(s) par le comité d'organisation. Son rôle premier est de faire partir les pilotes à l'heure précise selon l'ordre la liste de départ. Il peut se faire aider dans sa tâche, et pourra exclure les participants ne respectant pas les articles du présent règlement tout en informant le directeur sportif et le président de l'organisation – A déterminer sur chaque spéciales

- les Juges à l'Arrivée
Personne responsable et présente sur le(s) arrivée(s) attribué(s) par le comité directeur. Son rôle premier est d'enregistrer les temps de passage de chaque pilote. Il peut se faire aider dans sa tâche, par un chronométreur par exemple,. A déterminer sur chaque spéciales

- Les commissaires
Personne présente sur le parcours pour veiller au bon déroulement de l'épreuve.

Parcours

30 km en Compétition – 7 spéciales
20 km en Découverte – 4 spéciales

Généralité :
- Dépassement : Il est interdit de gêner ou d'empêcher de dépasser les autres concurrents en spéciale ou en liaison/retour. En cas de problèmes technique, de franchissement à pied, de blessures ou dépassement : se déplacer sur le bord du chemin. Le pilote qui souhaite effectuer un dépassement doit le signaler au concurrent qui le précède en annonçant à haute et intelligible voix « Je passe »

Liaisons :
Les liaisons se feront en grande majorité sur les voies publiques ouvertes à la circulation, il est demandé aux participants de ***respecter le code de la route. Port du casque obligatoire.***
- le balisage sera sous forme de flèche réalisée avec de la peinture éphémère au sol ou/et de panneaux/flèches à hauteur d'homme indiquant le départ des spéciales 1 à 7, et retour

Spéciales :
- Les spéciales sont au nombre de
*Sept (**Compétition**) et*
*Quatre (**Découverte**)*
à profil majoritairement descendant sur single-track,
*- **seule la spéciale 7 (Denver) est admise en reconnaissances à vélo la veille de l'épreuve.** Les concurrents pris sur le fait de reconnaitre les autres spéciales se verront disqualifiés.*

- Le balisage sera effectué par de la ruban plastique de couleur ou par un fléchage

Spéciales

- Ces spéciales pourront être munis d'obstacles artificiels ou naturelles franchissables favorisant la technique et la maniabilité sur un vélo. - Les zones techniques comportant un saut de plus d'un mètre de hauteur auront un échappatoire pour contourner la zone et seront matérialisées par un panneau « E »
Des commissaires présents sur le circuit veilleront à la régularité de l'épreuve.

Départs :
huit au total et seront matérialisées clairement (traçage au sol, banderole, portique…) et deux juges. Avant de pénétrer dans l'aire de départ, les concurrents verront leur matériel et équipement contrôlés par les Juges/ commissaires.
La liste de départ (ordre de passage) sera diffusée avant l'épreuve par mail et visible sur le site Internet de l'organisation. Elle sera établie en regroupant les clubs et équipe.
- Les départs se feront tous les 20 secondes dans l'ordre des plaques de cadre.

Arrivées :
Six au total et elles seront clairement matérialisées : ligne au sol, et éventuellement banderole ou portique. La septième n'étant pas chronométrée, clôturera le parcours.

Ravitaillement
Un ou des ravitaillements en eau et en gourmandises sucrées/salées à la charge des organisateurs seront à la disposition de chaque participant.

Les participants peuvent se munir également de ravitaillement sur le parcours, mais les emballages devront être déposés dans des poubelles.

Classement / récompenses

Classement :

Le « Enduro du COTENTIN » est une épreuve «ouverte»
- Le classement SCRATCH se fera en totalisant le temps des spéciales courus, et le vainqueur sera le pilote (toutes catégories confondues) qui totalisera le moins de temps.
- En cas d'égalité, c'est le meilleur temps de la dernière spéciale qui établira la meilleure position dans le classement.
- Huit autres classements seront également établis selon les catégories :

DAMES	*DM*	*15 ans et plus*
JEUNES (15/16)		*De 2001 à 2002*
JUNIORS (17/19)	*JUN*	*De 1998 à 2000*
SENIOR (20/29)	*SEN*	*De 1988 à 1997*
MASTER 30	*MA30*	*De 1978 à 1987*
MASTER 40	*MA40*	*De 1968 à 1977*
MASTER 50+	*MA50*	*avant 1978*

Référence : Année de naissance

La catégorie « Découverte » est dédiée à la découverte de l'enduro et les participants ne seront pas chronométrés, donc il n'y aura pas de classement.

Récompense :

- Les récompenses se feront sous forme de lots remis au trois premiers du classement scratch de « l'enduro du COTENTIN » , Ces lots seront sous formes de coupes, trophée, médailles, fleurs, ou matériels sportifs.
- Nous essayerons également de récompenser les trois premiers de chaque catégorie.
- Il n'y aura pas de classement par fédérations sportives ou autres.

Matériels

Vélo :

- Les vélos (26, 27 ou 29 pouces) devront être conformes et en bon état, Le guidon devra être muni de bouchons à chaque extrémité.
- L'organisateur interdira le départ de chaque spéciales à tous participants qui ne présentera pas de vélos conformes.
- Chaque participant devra prévoir du matériel de réparation en cas de panne (crevaison, …)
- Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou d'une aide technique extérieure sera disqualifié. Changement de roue ou de VTT sont interdits.
Une aide ou assistance délibérée entre coureurs, dûment constatée, peut entraîner leur déclassement.
- les VTTAE (assistance électrique) ne sont pas admis en compétition, mais uniquement en découverte.

Tenue vestimentaire:

Compétition :

- Protection du pilote obligatoire : Casque intégral, gants longs, Lunettes ou masque, genouillères, protection dorsale ou à défaut coudières et sac à dos. Protection intégrale conseillée.
- L'organisateur interdira le départ des spéciales à tous participants qui ne respecteront pas cet article.
- l'organisation conseille le port d'un casque JET sur les liaisons.

Découverte

- Protection du pilote obligatoire :
Casque Jet, Gants, lunettes ou masque et sac à dos VTT.
(Casque intégral conseillé)

Plaque frontale

- Le port de la plaque frontale fourni par les organisateurs le jour de l'épreuve est obligatoire pour tous les participants. Elle doit être fixée solidement sur le guidon tout en assurant sa bonne visibilité. Pour retirer sa plaque, chaque participant fournir tous les documents
- Les plaques frontales seront distribués le jour de l'épreuve et seront regroupés en privilégiant le les clubs ou les équipes.

Sécurité

Toutes les mesures de sécurité visant à assurer le bon déroulement de la manifestation seront prises :
- L'organisateur interdira le départ de chaque spéciale à tous participants qui ne respectera pas les consignes de sécurité énuméré ci-dessous.
- Il est demandé aux participants de s'assurer que la personne arrêtée soit hors de danger avant de continuer son parcours (liaisons et spéciales)

Code de la route :

- Les participants sont tenus de respecter le code la route lors des liaisons/retours - Port du casque obligatoire

En cas d'accident :

- Les juges seront munis de moyen de communication pour alerter les secours.
*- il est de votre devoir de porter assistance à la personne blessée (Protéger, Alerter, Soigner) et de prévenir l'organisation (**06 50 24 34 07**) comme il est d'usage dans ce type de compétition. Le numéro de téléphone sera inscrit*

sur la plaque numéro, il vous est conseillé de vous munir de votre téléphone portable.
– Un secouriste de l'organisation sera sur le parcours, et se déplacera en cas d'accident

Zone technique :
– le balisage sera clairement expliqué et toute zone technique sera clairement signalée.

Divers

Attitude :
- Chaque participant doit respecter l'environnement et devra adapter une attitude civique, en ne jetant aucun détritus derrière lui par exemple.
- la bonne humeur et la convivialité sont de mises.
- Le vététiste et/ou le dirigeant se doit de conserver une tenue décente et appropriée. Il est utile de rappeler que par sa conduite et ses attitudes, le sportif offre l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient. Tout concurrent et/ou dirigeant se montrant incorrect vis-à-vis des commissaires, des organisateurs, du service d'ordre, du public pourra se voir mis hors course, disqualifié

Assurance :
- Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents.
- L'organisateur souscrit un contrat d'assurance pour cette manifestation.
- L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent sur la course en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve.
-L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du Code de la Route. Ce comportement entraînera une mise hors course immédiate.

Droits et images
- Les organisateurs autorisent l'exploitation de toutes images ou vidéos prises sur l'épreuve.

Enregistrements
Le parcours est soumis par endroits à des autorisations de passage par des propriétaires privées et n'autorisent que le passage de VTT le jour de l'épreuve. C'est pourquoi les participants s'engagent à ne pas enregistrer le parcours (GPS, …). Les caméras, appareils photos sont autorisés uniquement si les images ne traitent pas des entrées, sorties et points de vues localisant les spéciales soumissent à autorisation.

Annulation
- L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler l'épreuve ou des spéciales en cas d'intempéries, pour la sécurité des participants ou des tiers. En cas d'annulation, le NCMTB remboursera les inscrits, déduction faite des frais d'expédition.

Mise à jour
- L'organisateur se réserve la possibilité de mettre à jour ce présent règlement.

Etabli par :
Sylvain NOEL

Crédit Photo :
Patrick GLIGNY

Relecture :
Pascal DIAZ ANILLO
Guillaume GUERARD

Le : lundi 29 mai 2017